

Petite randonnée dans les bois autour de Laguenne, à 5 minutes de Tulle. Elle commence par une longue montée, en partie sur route mais finit dans les bois et le long de la rivière la Saint-Bonnette. Balade à faire l'été car totalement en sous-bois ombragés.

 Durée	2h 10	 Difficulté	Facile
 Distance	6,24 km	 Retour au départ	Oui
 Dénivelé positif	143 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	143 m	 Commune	Laguenne (19150)
 Point haut	357 m	 Région	Massif central
 Point bas	213 m		



Description

De [Tulle](#) prenez la direction de [Laguenne](#) et [Argentat](#). Dans Laguenne, se garer au lieu-dit La Gare, sur votre gauche.

(D/A) Retournez vers la départementale D1120 et prendre sur la gauche en montant la Rue de la Chaussade et suivez le panneau direction Boubeau. Continuez à monter sur cette petite route et passez deux lacets.

(1) En arrivant à Boubeau, prenez avant la grande croix le chemin qui monte à droite. Suivez ce large chemin qui monte assez raide. A un croisement prendre le chemin de gauche qui monte moins.

(2) Au prochain croisement, avant un virage en épingle, tournez à gauche toujours en montant. Passez un portail en fer qui protège Le Clos Delbos, ancienne vigne. Le chemin se rétrécit et commence enfin à descendre. Après une longue descente en pente douce, arrivez à une fourche.

(3) Prenez le 1er chemin directement à gauche et laissez le 2ème en contrebas. Suivez un large chemin en sous-bois et commencez à entendre la rivière en contrebas, la Saint- Bonnette.

(4) Au carrefour, prenez à droite puis 100m après à gauche sur un large chemin qui longe la rivière. Passez devant le camping et continuez en longeant la rivière qui se rapproche par moment. Vous pouvez faire les exercices du parcours de santé qui jalonnent le chemin (en contre-sens) jusqu'au point de départ **(D/A)**.

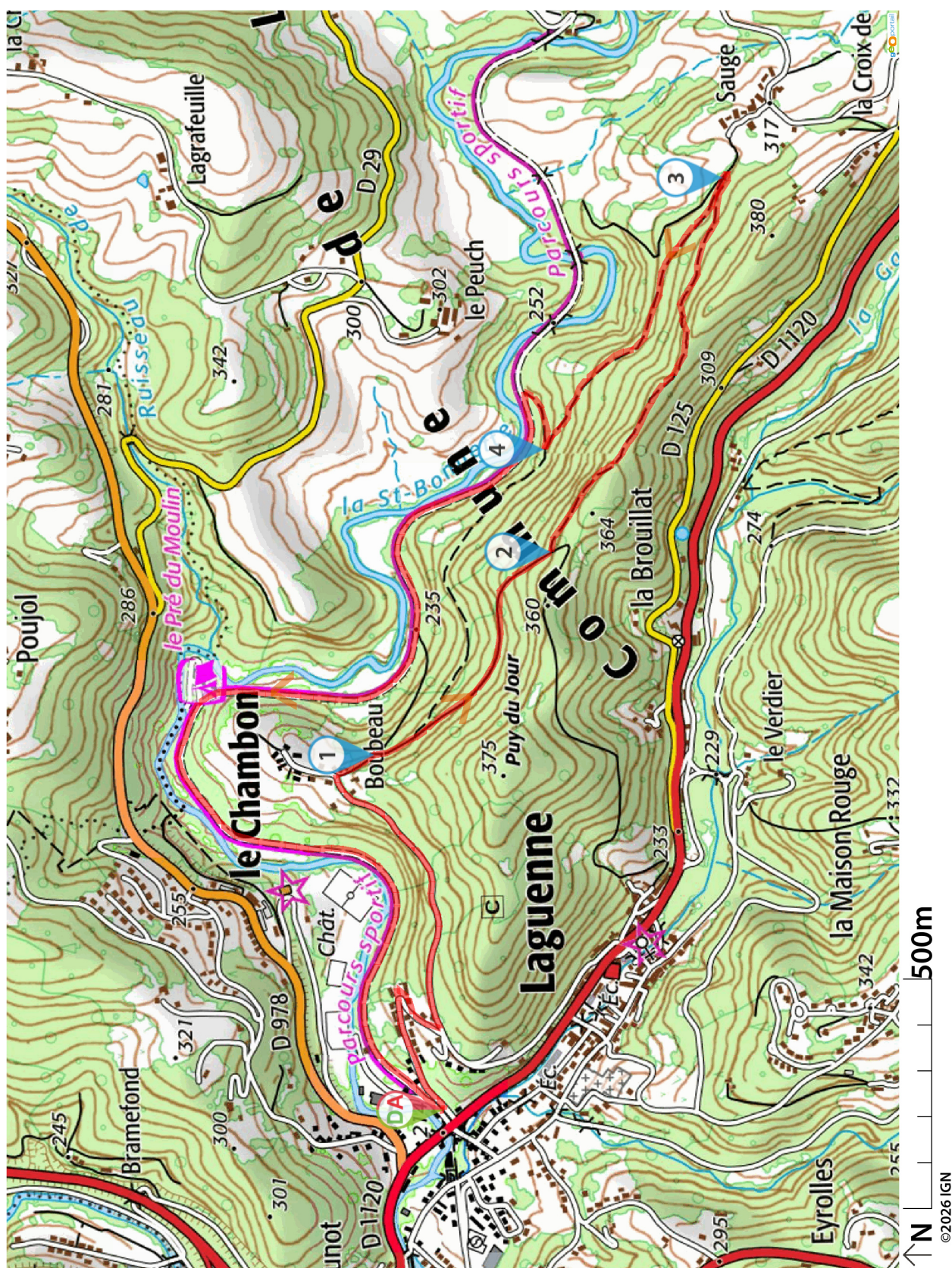
Points de passage

-  **D/A Lieu-dit La Gare**
N 45.24521° / E 1.778254° - alt. 214 m - km 0
-  **1 Monter à droite**
N 45.246558° / E 1.788125° - alt. 274 m - km 1.18
-  **2 À gauche**
N 45.243101° / E 1.793781° - alt. 350 m - km 1.82
-  **3 À gauche, épingle 1er chemin**
N 45.239737° / E 1.804185° - alt. 317 m - km 2.79
-  **4 À droite épingle vers la - Saint-Bonnette (rivière) - Affluent de la Corrèze**
N 45.243231° / E 1.796621° - alt. 269 m - km 3.53
-  **D/A Lieu-dit La Gare**
N 45.24521° / E 1.778253° - alt. 214 m - km 6.24

Informations pratiques

Vous pouvez profiter du parcours de santé sur des rondins de bois sur la fin du parcours. Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-autour-de-laguenne/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.